

GÉOMÈTRE TOPOGRAPHE BTP

Fiche FAST n° **03-12-15** | (03/12/2015)

Les informations fournies par cette fiche sont indicatives, sans valeur légale et sans caractère obligatoire.

Description de l'activité

Effectue les relevés topographiques du terrain (relief, détails du sol, et du sous-sol) ; à partir desquels les concepteurs établissent leur projet et le bureau d'études prépare les plans d'exécution des travaux ; une fois le projet défini sur papier, il réalise les implantations sur le terrain à l'aide de repères (marques, piquets...) matérialisant la position et l'emprise de l'ouvrage ; réalise le phasage du chantier en assurant la continuité dans le temps du positionnement des éléments tant d'un point de vue géométrique que géographique ; en fin de travaux, effectue de nouveaux relevés pour établir le plan de récolement (qui permet de vérifier que l'entreprise a réalisé les travaux conformément au projet).

Le géomètre est toujours le premier intervenant lors d'un projet de construction dans le BTP ; il travaille accompagné d'un aide géomètre ; il doit faire preuve d'autonomie, mais reste en liaison constante avec différents interlocuteurs : encadrement de chantier, conducteurs d'engins ... ;

il dépend du bureau d'études de l'entreprise, d'un cabinet de géomètre expert, ou d'une société de topographie.

Rigoureux, précis et méthodique, il doit savoir utiliser l'outil informatique, avoir de solides connaissances en cartographie, synthétiser de nombreux documents et données variées pour tirer ses conclusions.

Il procède aux relevés de terrain, à l'aide d'appareils de mesures topographiques : théodolite, tachéomètres électroniques, laser scanning, GPS, en n'omettant aucun détail : niveaux d'altitude, arbres, poteaux télégraphiques, murs... ; observateur, il doit avoir le sens de l'espace, en particulier pour appréhender les reliefs, certains relevés nécessitant une précision au millimètre (ouvrage de génie civil).

A partir de ces relevés, il établit des plans d'implantation d'ouvrages sur ordinateur, en utilisant des moyens de plus en plus sophistiqués : des logiciels de métré, de CAO/DAO (Conception Dessin Assistée par Ordinateur), SIG (systèmes d'information géographique), images satellites (GPS), etc... Qui permettent d'obtenir des relevés plus puissants et de gérer des données plus nombreuses.

C'est une personne de terrain et de bureau ; il passe, en moyenne, trois journées par semaine à l'extérieur pour réaliser des relevés topographiques et deux jours au bureau pour calculer et interpréter les mesures prises.

Il effectue donc de nombreux déplacements routiers pour se rendre sur les différents sites ; peut se déplacer à l'étranger.



Exigences

- Charge Mentale
- Mobilité Physique : terrain accidenté, dénivellation
- Capacité Réflexion /Analyse
- Co-activité
- Conduite VL
- Contact Clientèle
- Coordination/ Précision Gestuelle
- Déplacement à l'étranger
- Esprit Sécurité
- Horaire Travail : dépassement d'horaires
- Intempérie (Température extrême chaleur) (Température extrême froid)
- Sens Responsabilités
- Sens spatial
- Température Extrême
- Travail en Equipe
- Vision Adaptée au Poste : vision relief, de loin

Accident du travail

- Risque Routier : trajet, mission
- Chute Plain-Pied : terrain accidenté, dénivellation
- Renversement par Engin /Véhicule
- Projection Particulaire : poussière, lors du travail par grand vent

Nuisances

- Risque Psychosocial (RPS) / Stress: délais d'exécution des chantiers; usage du téléphone mobile et de la messagerie, pression de la hiérarchie; horaires, urgences, etc...;

responsabilité: technique et humaine.

Actions préventives

Mesures organisationnelles

- CARTE IDENTIFICATION PROFESSIONNELLE (CIP)
- RISQUE PSYCHOSOCIAL (RPS)
- RISQUE ROUTIER : TRANSPORT PERSONNEL / MATÉRIEL : VÉHICULE UTILITAIRE LÉGER (VUL)

Mesures techniques

- AMÉNAGEMENT BUREAU
- RISQUE PSYCHOSOCIAL (RPS)
- RISQUE ROUTIER : TRANSPORT PERSONNEL /MATÉRIEL : VÉHICULE UTILITAIRE LÉGER (VUL)

Mesures humaines

- RISQUE PSYCHOSOCIAL(RPS)
- SENSIBILISATION RISQUE ROUTIER

Surveillance médicoprofessionnelle

Surveillance médico-professionnelle : se reporter aux nuisances et à leurs fiches FAN éventuelles